

MRC de La Haute-Gaspésie
464, boulevard Sainte-Anne Ouest
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 1T5

Téléphone : 418.763-7791
Télécopieur : 418.763-7737
Adresse électronique : mrc.haute-gaspésie@globetrotter.net
Site Internet : www.hautegaspésie.com

MUNICIPALITÉS
Cap-Chat, Sainte-Anne-des-Monts, La Martre, Marsoui, Rivière-à-Claude, Mont-Saint-Pierre, Saint-Maxime du Mont-Louis,
Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine et les TNO de la MRC



PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le vingt-quatrième jour de novembre deux-mille-vingt-et-un, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

RÉSOLUTION NUMÉRO 11525-11-2021

Délivrance d'un certificat de conformité – Règlement n° 21-915 de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 21-915 Modifiant le règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble numéro 92-447* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit se prononcer sur la conformité des amendements proposés par le règlement numéro 21-915;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des modifications, le conseil de la MRC considère que le règlement numéro 21-915 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE GASPÉSIE déclare conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le *Règlement numéro 21-915 Modifiant le règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble numéro 92-447* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) GUY BERNATCHEZ, PRÉFET
(S) MARYSE LÉTOURNEAU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

*Copie certifiée conforme
(sous réserve de son approbation)
À Sainte-Anne-des-Monts
Ce 26^e jour de novembre 2021*

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Maryse Létourneau

Destinataire (s) : - Mme Sylvie Lepage, greffière, ville de Sainte-Anne-des-Monts

c.c. - M. Guy Bernatchez, préfet, MRC HG
- Mme Maryse Létourneau, directrice générale et secr.-très., MRC HG
- Mme Karine Thériault, aménagiste, MRC HG



MRC de La Haute-Gaspésie

464, boulevard Sainte-Anne Ouest
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 1T5

Téléphone : 418 763-7791
Télécopieur : 418 763-7737
Courriel: mrc.haute-gaspésie@globetrotter.net
Site Internet: www.hautegaspesie.com

*C*ertificat de conformité

Pour faire suite à l'adoption de la résolution numéro 11525-11-2021 par le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, le présent certificat atteste la conformité du *Règlement numéro 21-915 Modifiant le règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble numéro 92-447* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

Je soussignée, Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de La Haute-Gaspésie, certifie avoir émis ce certificat de conformité à Sainte-Anne-des-Monts, ce vingt-sixième jour de novembre deux-mille-vingt-et-un.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Maryse Létourneau

